



Annulation commande cuisine

Par Gillou68

Bonjour.

J'ai signé le bon de commande d'une cuisine en octobre 2023 avec 2800 euros d'acompte sur 7500 euros de devis.

La métrée a été faite en avril 2024.

Malheureusement pour moi des incidents de vie privée font qu'à l'heure actuelle je ne peux honorer le restant dû paiement et finaliser la commande.

Avec le vendeur, nous avons discuté et il m'a dit qu'il n'y avait pas de problème et que cela pouvait attendre et qu'il a déjà eu des clients qui ont finalisé une commande au bout de 2 ans.

Aujourd'hui le directeur du magasin m'appelle et me dit:

- soit moi même j'annule la commande et je perd l'apport.
- soit lui l'annule car il est dans son droit à partir du 365 jour suivant la commande.
- soit je m'engage par écrit à régler la cuisine avant la fin de l'année.

Pourriez m'en dire plus vis à vis des dire du directeur et de ses droits ?

Merci d'avance

Gilles